

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_129 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA
COMMUNE DE CUNAC 2022-2028

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_129 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA COMMUNE DE CUNAC 2022-2028

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

La politique régionale de développement et de valorisation des bourgs-centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, approuvée par les commissions permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017, participe à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. Cette politique de soutien revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de moyens financiers spécifiques qui s'appliqueront aux projets d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, de transition énergétique et écologique, aux équipements culturels, sportifs ou de loisirs, aux projets en faveur du développement économique et touristique etc. de chaque bourg-centre concerné.

La commune de Cunac, éligible à ce dispositif régional, a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en formalisant un contrat bourg-centre auprès de la région Occitanie pour la période 2022-2028. Les contrats bourgs-centre seront formellement intégrés au contrat territorial Occitanie 2022-2028, qui formalisera le partenariat de projets entre la communauté d'agglomération et la Région Occitanie sur les prochaines années, et qui doit être validé dans les prochains mois.

Le présent contrat bourg-centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région Occitanie, le département du Tarn, la commune de Cunac et la communauté d'agglomération de l'Albigeois sur la période 2022-2028. Il recense les projets qui seront portés sur le territoire communal sur cette période et organise les partenariats notamment financiers pour les concrétiser.

Le contrat bourg-centre de la commune de Cunac s'organise autour de trois axes stratégiques majeurs :

- axe 1 – valoriser le cadre de vie et le patrimoine
- axe 2 – mettre en œuvre une stratégie concertée en matière d'équipements sportifs
- axe 3 – favoriser la transition écologique

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le contrat bourg-centre de la commune de Cunac ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY